



Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 15 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 7 décembre 2023
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. – LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - ROUSSET C. -

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C. – Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme ROUXEL M. - MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

2023.92 – Convention de raccordement, de gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Vendée Numérique

Le conseil municipal est informé qu'une convention de raccordement, de gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le futur lotissement « Le Clos de la Scierie »

Dans ce cadre, Vendée Numérique a fait parvenir à la commune une proposition technique.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet raccordement, de gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique,
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec Vendée Numérique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-218502847-20231215-DEL2023_92-DE

S'LO

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

